NAMUR 12ème Div. BOUGE section C n°89H;91G;94C;95C;95D;97B

1/250

Service Public Fédéral FINANCES — DOCUMENTATION PATRIMONIALE

Extrait du plan parcellaire cadastral

Centré sur : NAMUR 12 DIV/BOUGE/

Situation la plus récente

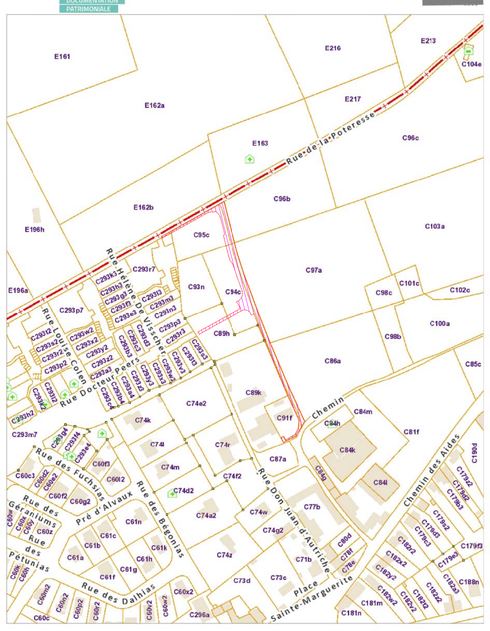

L'AGDP est l'auteur du plan parcellaire cadastral et le producteur de la base de données de laquelle les données sont reprises et jouit de la propriété intellectuelle comme repris dans la loi sur les droits d'auteurs et les droits des bases de données. Depuis le 01/01/2019 les bâtiments du plan parcellaire cadastral seront repris progressivement et remplacés par un set de données (« Bpn_ Relbu autrement dit Bâtiment Régionaux) géré par les régions. L'AGDP ne sera dès lors plus responsable pour la représentation des bâtiments sur le plan parcellaire cadastral.

.be

Légende

- limite suivant cadastre (indicatif)
- périmètre cession
- clôture existante
- végétation à conserver
- bord chemin/voirie existante
- limite parcellaire
- borne existante

limites rétablies suivant plans:
Plan Savoie du 26/04/2017 (limite Matexi)
Plan Lust du 02/02/2021 (96B, chemin n°2)
Plan Rocmans du 24/06/2018 (89H et 89K)
Plan Rocmans du 11/09/2019 (91G)
croquis cadastraux
situation des lieux

Extrai de l'Atlas des Chemins Vicinaux (Plan de détail n°4 Bouge)

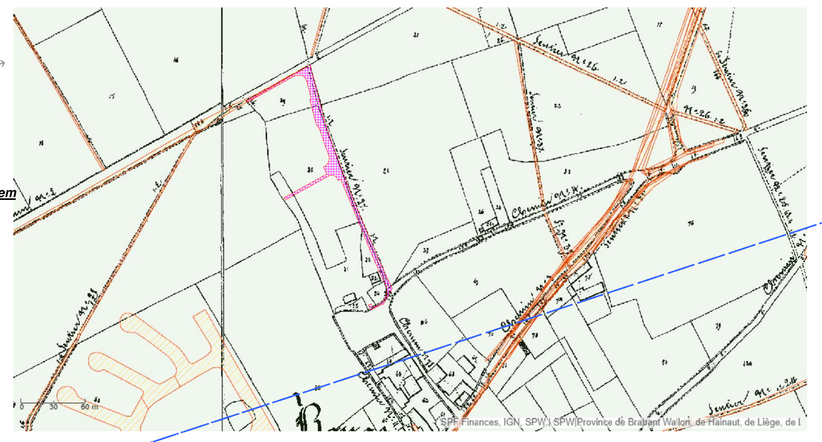

Chemin N° 2(Rue de La Poteresse) l=5m

C 96B csrts Beghasse de Dhaem

C 95D PROEDIF

C 95C PROEDIF

C 293B

C 293M7 MATEXI

C 94C PROEDIF

C 93N PROEDIF

C 97B PROEDIF

C 97A MUYSHONDT-DOENS

PROEDIF

C 293R3 Fernandez-Lamraghi

C 89H PROEDIF Raccordement au projet Matexi

C 293S3 François

C 89K ONBELET-DUBOIS

C 86A MUYSHONDT-DOENS

C 87A Ville de Namur

C 91F MUYSHONDT-DOENS

Chemin N°4 (rue Don Juan d'autriche) l=5.4m

Sentier n°27 (L=1.2m)

Coordonnées L72 des sommets de parcelles

emprise1			
N°1	186951,79	129544,79	NM
N°2	187006,14	129575,09	NM
N°3	187008,32	129572,69	NM
N°4	187009,48	129570,45	NM
N°5	187011,90	129562,87	NM
N°6	187017,14	129541,93	NM
N°7	187018,21	129538,23	NM
N°8	187013,37	129536,79	NM
N°9	187011,06	129546,03	NM
N°10	187012,14	129547,86	NM
N°11	187008,18	129563,32	NM
N°12	187002,91	129569,25	NM
N°13	187001,33	129568,36	NM
N°14	186995,77	129567,62	NM
N°16	186952,42	129543,40	NM
N°1	186951,79	129544,79	NM
emprise 2			
N°2	187006,14	129575,09	NM
N°3	187008,32	129572,69	NM
N°4	187009,48	129570,45	NM
N°5	187011,90	129562,87	NM
N°6	187017,14	129541,93	NM
N°7	187018,21	129538,23	NM
N°17	187021,68	129539,27	NM
N°18	187011,67	129576,52	(Limite Lust)
N°64	187011,26	129578,01	(Limite Lust)
N°2	187006,14	129575,09	NM
emprise 3			
N°7	187018,21	129538,23	NM
N°8	187013,37	129536,79	NM
N°19	187016,09	129526,31	NM
N°20	187017,30	129522,56	NM
N°21	187020,33	129518,06	NM
N°61	187024,08	129506,52	NM
N°22	187028,79	129493,55	NM
N°23	187023,60	129482,87	NM
N°24	187027,17	129476,50	NM
N°25	187015,39	129469,96	NM
N°26	187016,34	129467,63	NM
N°27	187028,64	129474,46	NM
N°28	187037,53	129470,31	NM
N°29	187040,25	129471,32	NM
N°30	187046,39	129454,69	BE
N°31	187052,21	129442,19	BE
N°32	187072,72	129392,64	BE
N°39	187073,74	129393,13	NM
N°33	187073,74	129393,13	NM
N°34	187070,47	129399,94	NM
N°35	187045,06	129461,58	NM
N°36	187037,08	129482,41	NM
N°37	187030,53	129499,50	NM
N°38	187023,81	129518,91	NM
N°7	187018,21	129538,23	NM
N°17	187021,68	129539,27	NM
N°54	187024,25	129528,68	NM
N°55	187030,63	129508,98	NM
N°62	187044,09	129472,75	NM
N°63	187045,95	129467,84	NM
N°56	187055,52	129443,66	NM
N°57	187075,97	129395,62	NM
N°58	187088,40	129369,10	NM
N°49	187084,64	129362,41	NM
emprise 6			
N°25	187015,39	129469,96	NM
N°26	187016,34	129467,63	NM
N°59	186988,09	129451,95	NM
N°60	186986,93	129454,17	NM
N°25	187015,39	129469,96	NM

PROCES VERBAL DE MESURAGE

L'an deux mille vingt deux, le 27 décembre,
Je soussigné Olivier Blariaux,Géomètre-expert Immobilier, inscrit au tableau fédéral des Géomètres-Experts sous le n° 040638, légalement assermenté près le tribunal de première instance de Nivelles, agissant au nom et pour le compte de la SRL BLOL, dont le siège social est établi à 5580 Rochefort, Rue Beauregard 6,
Agissant à la requête de PROEDIF, Drève d'Orme 33 à 4260 Braives:
Déclare avoir procédé au mesurage et à la division d'un ensemble d'emprises dans le cadre de l'élargissement du chemin n°27 , cadastré ou l'ayant été sous ;

Commune de NAMUR
12ème division BOUGE (INS :92021)
Section C cadastré ou l'ayant été sous les n°
89Hpie,91G ;94Cpie ;95Cpie ;95D ;97B

Après mesurage de la situation existante et tenant compte des plans de mesurage antérieurs dont référence au plan annexé,
Déclare avoir procédé au mesurage et ou à la division des bien concerné et avoir trouvé en surface pour les lots crées :

Emprise n°1 : pâture, partie du n°95C ; repris sous liseré rose au plan de mesurage sous les sommets1/2/3/4/5/6/7/8/9/10/11/12/13/14/16/1, d'une contenance mesurée de :

DEUX ares CINQUANTE-SIX centiares (2a56ca)

Emprise n°2 : chemin, n°95D ; repris liseré de rose au plan de mesurage sous les sommets 2/3/4/5/6/7/17/18/64/2, d'une contenance mesurée de :

UN are QUARANTE-SIXcentiares (1a46ca)

Emprise n°3 : pré, partie du n°94C ; repris sous liseré rose au plan de mesurage sous les sommets,7/8/19/20/21/61/22/23/24/25/26/27/28/29/30/31/32/39/33/34/35/36/37/38/9 d'une contenance mesurée de :

CINQ ares (5a00ca)

Emprise n°4 : jardin,n°91G ; repris sous liseré rose au plan de mesurage sous les sommets 39/32/40/41/42/43/44/45/46/47/48/49/50/51/52/33/39 d'une contenance mesurée de :

NONANTE-SIX centiares (96ca)

Emprise n°5 : chemin,n°97B ; repris sous liseré rose au plan de mesurage sous les sommets 49/50/51/52/33/34/35/36/37/38/7/17/54/55/62/63/56/57/58/49 d'une contenance mesurée de :

CINQ ares QUATRE-VINGT HUITcentiares (5a88ca)

Emprise n°6 : terrain, partie du n°89H ; repris sous liseré rose au plan de mesurage sous les sommets 25/26/59/60/25 d'une contenance mesurée de :

QUATRE-VINGT UN centiares (81ca)

Servitudes : Une servitude de passage grève la parcelle 97B, elle est limitée par le sentier n°27, la parcelle 86A et par les alignements des points 31-56 et 49-58.
Toute autre servitude créée du fait de la présente division grèvera ou avantagera les bien divisés, sauf convention contraire entre les parties.
En foi de quoi j'ai dressé et signé le présent procès-verbal de division pour valoir et servir ce que de droit,

Olivier Blariaux*
Geometre-expert

Plan enregistré dans la base de données des plans de délimitation de l'Administartion Générale de la documentation Patrimoniale sous le n° de référence : ……

BLoI Géomètre Expert Immobilier	**Dossier : 91021PR22**
	Date : 27/12/2022
	Echelle : 1/250
Levé par : O.B.	Dressé par : O.B.
BLoI SRL , 6, Beauregard 5580 ROCHEFORT	

PROVINCE DE NAMUR

Commune de Namur

Section De BOUGE

Extraits :- de l'Atlas des chemins Vicinaux de Bouge (plan de détail n°4)
-du plan cadastral de Namur, 12ème division Bouge, section C

Plan parcellaire des emprises au 1/250.

Annexés à la délibération du Conseil Communal
Tendant à :
Plan de délimitation de la rue de la Poteresse (Chemin n°2) et du sentier communal (anciennement sentier vicinal n°27) et création d'une nouvelle liaison piétonne.

En conformité du Décret sur la voirie communale du 06 février 20014
Levé et dressé par Olivier Blariaux (Géo 040632)

Vu et approuvé par le Conseil Communal de Namur en sa séance du ……

Présents :

La directrice Générale
Mme LEPRINCE Laurence

Le Bourgmestre
Mr PREVOT Maxime

Tableau des Emprises

Numéro	Indication Cadastrale		Nom et adresse des Propriétaires		Contenance des emprises			Contenance cadastrale		Nature Cadastrale
	Section	Nom	Nom	Adresse	m²	a	ca	ha	a	ca	
1	C	95D	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	2	0	2	0	2	56	pâture
2	C	95D	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	1	1	46	0	1	46	chemin
3	C	94C	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	6	0	96	0	5	22	pâture
4	C	91G	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	5	0	76	0	4	49	jardin
5	C	97B	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	5	8	88	0	5	88	pâture
6	C	89H	PROEDIF	Drève d'Orme 33 4260 BRAIVES	0	0	81	0	0	81	Terrain (Sol nu)